Image not found or type unknown

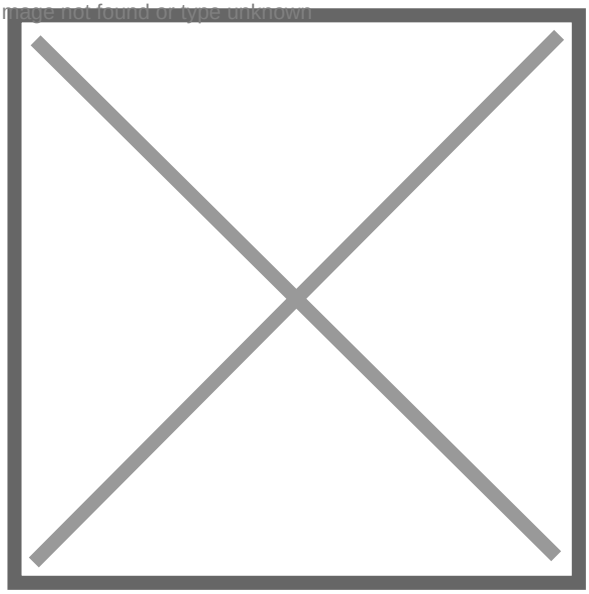

Salaire vendeur et minimum garanti

Par **jnmigeon**, le **20/10/2008** à **14:23**

Bonjour,

Un vendeur de voiture ayant un fixe de 500 € (autorisé dans les dom ou il n'y a pas de convention collective sur ce sujet) touche en fin de mois un minimum garanti équivalent au SMIC mensuel, lorsqu'il n'a pas assez vendu durant le mois.
Est-ce légal de verser ce minimum sous le libellé "avance sur commissions) et de le lui reprendre le mois d'aprés, (lorsqu'il a vendu des voitures) avec le libellé " remboursement avance sur commissions)
J'ai un doute sur ce sujet qui est malheureusement une pratique courante.
Je vous remercie par avance de vos conseils éclairés.
JNM

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés